

RAPPORT DE SUIVI DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PAFIO ET LES PAS 2025

Unités d'aménagement : 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51

Consultation publique tenue du 10 février au 6 mars 2025

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean
3950, boulevard Harvey, 3^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Téléphone : 418 695-8125
Télécopieur : 418 780-5769
Courriel : saguenay-lac-saint-jean.foret@mrnf.gouv.qc.ca

Photographie de la page couverture

Couverture : Caroline Olivier, MRNF
© Gouvernement du Québec

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-555-01973-7 (PDF)

Table des matières

CONTEXTE.....	3
Cadre légal.....	3
Objectifs de la consultation	3
Période et unités d'aménagement visées	5
Information rendue accessible	6
Bilan de la participation	6
SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER...7	
Précisions sur le suivi du Ministère des commentaires reçus	7
Conclusion.....	15
Annexes	16
Annonce de la tenue de la consultation	16
Avis public.....	17
Activité d'information tenue	19

Liste des abréviations et des sigles

AGIR	Agence de gestion intégrée des ressources
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
CREDD	Conseil régional de l'environnement et du développement durable
CRP	Conseil régional des préfets
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FERS	Forêt d'enseignement et de recherche Simoncouche
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
PAFIO	Plans d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFIT	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAS	Plan d'aménagement spécial
PRAN	Programmation annuelle
RADF	Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SIP	Secteur d'intervention potentiel
TLGIRT	Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
UA	Unité d'aménagement
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
Zec	Zone d'exploitation contrôlée

CONTEXTE

CADRE LÉGAL

En vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF), le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a la responsabilité d'élaborer les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) et tactiques (PAFIT) et les plans d'aménagement spéciaux (PAS).

Cette loi exige que les plans d'aménagement forestier intégré fassent l'objet d'une consultation publique menée par la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ou, si cette responsabilité a été déléguée, par le responsable de la TLGIRT ou, le cas échéant, par la municipalité régionale de comté (MRC) à qui cette responsabilité a été confiée en vertu de l'article 55.1.

Les plans d'aménagement spéciaux peuvent être exemptés du processus de consultation publique si le ministre estime leur application urgente.

Le [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux \(2021\)](#) indique qu'à la suite de la réception du rapport de consultation préparé par l'organisme responsable, le Ministère prépare un rapport de suivi de la consultation publique. Ce rapport intègre la synthèse des commentaires présents dans le rapport de consultation et précise les suites que le MRNF entend leur donner.

Le MRNF a ainsi mandaté la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin de l'appuyer dans l'organisation des consultations publiques. Conformément à l'article 57 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LATDF) (RLRQ, chapitre A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ».

En collaboration avec le MRNF, la CRP a ainsi tenu une consultation publique du 10 février au 6 mars 2025. Durant cette période, la population a été invitée à formuler ses commentaires sur les PAFIO des unités d'aménagement (UA) 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51, et sur les PAS des UA 023-71, 024-71 et 027-51, conformément aux dispositions prévues et en se référant au *Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux*.

À l'issue de cette consultation, la CRP a transmis au Ministère, le 12 mars 2025, un rapport synthèse des commentaires recueillis. Le détail des observations formulées figure dans ce rapport, qui est disponible en ligne : [RAPPORT SYNTHÈSE Consultation publique sur les PAFIO 10 février au 6 mars 2025 CRP Saguenay–Lac-Saint-Jean](#).

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré a pour but :

- de répondre au désir de la population d'être informée et écoutée et de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés

et d'intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;

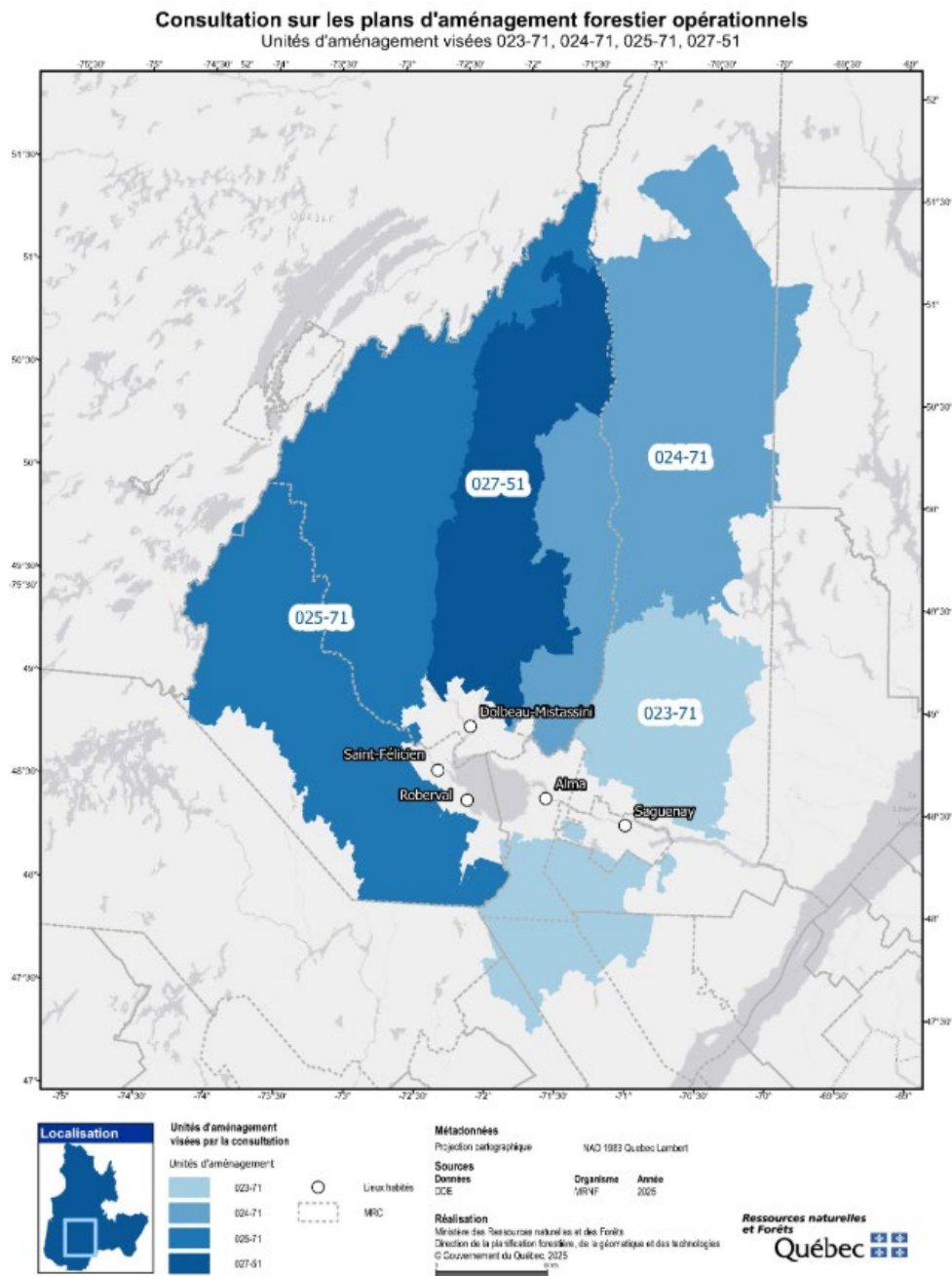
- de concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestiers;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre au ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

Source : [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux \(2021\)](#).

PÉRIODE ET UNITÉS D'AMÉNAGEMENT VISÉES

Du 10 février au 6 mars 2025, le gouvernement invitait la population à s'exprimer sur les modifications prévues aux PAFIO des UA 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51, et aux PAS des UA 023-71, 024-71 et 027-51.

Le public a été informé de la tenue de la consultation par la diffusion d'un avis public (annexe).



Carte 1 - Unités d'aménagement visées par la consultation

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le Ministère a mis en ligne une carte interactive présentant les projets de modifications aux plans d'aménagement forestier pour lesquels il souhaitait consulter la population. Cette carte a été diffusée sur le site du Ministère à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du Ministère durant les heures d'ouverture.

De plus, la CRP du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui collabore à la tenue des consultations publiques, a diffusé un message dans les stations de radio régionales et a acheminé par courriel l'invitation aux séances d'information.

Il est possible de visualiser les éléments ayant fait l'objet de cette consultation en suivant ce lien : [Carte-consultation-PAFIO-du-10-fevrier-au-6-mars-2025](#).

Une fois la consultation publique terminée, les personnes qui désirent revoir les éléments qui ont fait l'objet de cette consultation peuvent les retrouver sur la carte des consultations antérieures disponible au lien suivant : [Aménagement forestier au Saguenay–Lac-Saint-Jean | Gouvernement du Québec](#).

BILAN DE LA PARTICIPATION

Dans le cadre de la présente consultation publique, 30 répondants et répondantes ont transmis des commentaires au moyen du formulaire électronique. Au total, 69 commentaires ont été reçus, dont 49 émis par un organisme, une association ou une entreprise.

Tableau 1 : Nombre de répondants et répondantes ayant participé à la consultation publique et nombre de commentaires reçus

Répartition des commentaires reçus				
Unité d'aménagement	Nombre de répondants et répondantes ayant transmis au moins un commentaire		Nombre total de commentaires transmis par l'ensemble des répondants et répondantes	Proportion des commentaires reçus par unité d'aménagement (%)
	À titre personnel	Au nom d'un organisme		
023-71	4	4	19	28
024-71	5	8	18	26
025-71	5	7	26	37
027-51	1	3	6	9
Ensemble des UA	15	22	69	100

SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ET SUIVI QUE LE MINISTÈRE ENTEND LEUR DONNER

PRÉCISIONS SUR LE SUIVI DU MINISTÈRE DES COMMENTAIRES REÇUS

Ce rapport fait suite au rapport produit par la [Conférence régionale des préfets](#)

Les commentaires portant sur des sujets similaires ont été regroupés par thèmes afin de donner une vue d'ensemble des préoccupations soulevées par les participants. Par ailleurs, certains d'entre eux ont abordé plus d'un thème par commentaire, ce qui a multiplié le nombre de commentaires associés.

Tableau 2 : Nombre de commentaires reçus par thème

Thème	Nombre de commentaires associés
Consultations autochtones	3
Droit foncier	2
Impacts sur les paysages et les activités touristiques	7
Infrastructures (chemins, ponts)	8
Intensité, répartition dans l'espace	4
Localisation des travaux	22
Période de réalisation des travaux	13
Type de traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.)	6
Tous les éléments spécifiés dans la liste	4
TOTAL	69

Les commentaires liés à un chantier précis ont systématiquement été transmis aux responsables de la planification forestière du Ministère ainsi qu'aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA).

Par ailleurs, les commentaires recueillis lors des consultations antérieures ont été conservés et classés. Afin de faciliter le suivi, le Ministère a choisi de présenter les commentaires sous forme de tableau. Ce tableau met en évidence les préoccupations exprimées, en plus de simplifier le repérage de l'information. Ainsi, le lectorat peut prendre connaissance des éléments de réponse du Ministère et du suivi qui sera effectué.

Le tableau suivant regroupe l'ensemble des commentaires reçus et présente un résumé de l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 3 : Résumé des commentaires et suivi que le MRNF entend leur donner

Thème	Catégorie de participants et participantes	Résumé du commentaire	Suivi du MRNF
Consultations autochtones	Membre d'une communauté autochtone	Une membre d'une communauté autochtone rappelle qu'une consultation autochtone doit avoir lieu conformément aux démarches prévues.	La consultation des communautés autochtones s'est réalisée en parallèle à celle publique, soit du 10 février 2025 au 26 mars 2025. Le MRNF communiquera avec la participante afin de discuter et de bien comprendre la nature des propos, ainsi que pour prendre le temps de bien y répondre.
		Une membre d'une communauté autochtone déplore l'absence de consultation dans un secteur visé par un projet d'aire protégée, situé entre les lacs La Tombelle et Bourrieux, où des coupes sont prévues en raison de chablis et de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).	
		Une membre d'une communauté autochtone souligne qu'une zone située entre les lacs Chéret, Lamand et Malboeuf devrait faire l'objet d'une consultation, en lien avec le projet d'aires protégées autochtones.	
Droit foncier	MRC	La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite être consultée dans le cadre de la planification détaillée des secteurs 213 et 206, où des villégiateurs attendent un agrandissement de terrain et la conversion d'un bail d'abri sommaire en bail de villégiature.	Le Ministère communiquera avec la MRC du Fjord-du-Saguenay pour discuter de la planification forestière et des solutions envisageables pour la mise en œuvre des travaux prévus dans ces zones.
Impacts sur les paysages et les activités touristiques	Secteur récréotouristique	Un représentant du secteur récréotouristique, Écoaventure Boréale, souligne l'importance du paysage dans l'attrait touristique du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Le résultat des travaux des chantiers Cyprès, Paradis et Simoncouche, situés près de rivières navigables et de la route 175, pourrait nuire à la qualité visuelle des usagers et	Le MRNF dispose d'outils permettant de réaliser des analyses paysagères dans les secteurs où des enjeux visuels importants sont identifiés. Lors des consultations des PAFIO, les secteurs consultés sont grossiers afin de permettre la réception des préoccupations globales des utilisateurs du territoire. Puis, un raffinement sera réalisé à la suite de leur analyse et du

		aux entreprises touristiques. Des modélisations et des mesures d'harmonisation sont recommandées afin d'atténuer les impacts visuels et de préserver le caractère attrayant du territoire.	processus de planification fine. Les secteurs ciblés dans les commentaires seront pris en compte dans les mesures d'harmonisation des usages en tenant compte du paysage.
	MRC	La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite être consultée pour les travaux le long de la route 175, près des lacs Simoncouche, des Îlets et du secteur d'accueil des pourvoiries Duhamel et du Lac-Paul, afin de protéger le paysage selon le schéma d'aménagement.	
Impacts sur les paysages et les activités touristiques	Villégiateur	Un villégiateur souhaite préserver le paysage naturel entre le lac Maillot et le lac Curé, où une coupe non affichée sur la carte interactive pourrait être en cours face à son chalet.	Le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection des paysages. Le MRNF communiquera avec le participant pour discuter des préoccupations exprimées et voir à harmoniser la planification des travaux, le cas échéant.
Infrastructures (chemins, ponts)	Zec	Un représentant de la Zec des Passes exprime des préoccupations quant aux perturbations liées au transport de bois dans le nord de l'UA 027-51, notamment près du lac Moffatt, où le chemin temporaire utilisé pose des risques pour la circulation et l'accès au territoire récréotouristique. Il souhaite une rencontre avant toute planification annuelle et recommande un transport hivernal.	Les opérations relèvent de la responsabilité des compagnies forestières. Lorsque celles-ci requièrent l'utilisation hivernale des chemins multiusages, le transport du bois y demeure prioritaire. Toutefois, des calendriers et échéanciers peuvent être établis d'un commun accord. Ces préoccupations leur sont transmises et intégrées au processus d'harmonisation opérationnelle. Il convient de rappeler que le vaste réseau de chemins multiusages en territoire forestier public profite à de nombreux utilisateurs, notamment les communautés autochtones, les chasseurs, les trappeurs, les villégiateurs et les sociétés minières actives dans la région.
	Villégiateur	Un villégiateur souhaite connaître l'échéancier des travaux de correction d'une courbe sur le chemin de la Consolidated, à proximité du petit lac du Caribou, dans l'unité de gestion 025-71.	Les compagnies forestières étant responsables de déterminer la période des travaux, le MRNF transmettra cette préoccupation à la compagnie concernée afin qu'elle communique avec le demandeur pour convenir au besoin d'un échéancier harmonisé.

		Un villégiateur recommande que les travaux de réfection du chemin soient réalisés hors de la période de chasse à l'original, peu importe l'année prévue.	La Programmation annuelle des activités de récolte (PRAN) présente les secteurs d'intervention prévus chaque année et vise à générer les volumes de bois planifiés dans le respect des mesures d'harmonisation.
	Villégiateur	Un villégiateur veut faire protéger le chemin d'accès à son bail de villégiature sur 800 m, précisant qu'il y a investi à la fois du temps et de l'argent.	Le MRNF communiquera avec le villégiateur afin de discuter et de bien comprendre la nature des préoccupations et des inquiétudes. Au besoin, des mesures d'harmonisation pourront être prises.
	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)	Une agente de liaison de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) souhaite être informée des travaux prévus sur un pont en particulier.	Le Ministère communiquera avec l'agente de liaison de la FCMQ pour discuter de la planification forestière.
	MRC	La MRC du Fjord-du-Saguenay demande à ce que les détenteurs de droits de récolte empruntant les routes R0200 et R0253 contactent les comités d'entretien qu'elle coordonne. La MRC du Fjord-du-Saguenay demande à ce que les entreprises réalisant des travaux sylvicoles non commerciaux contribuent à l'entretien des chemins R0200 et R0253. La MRC du Fjord-du-Saguenay demande la mise aux normes des traverses de cours d'eau dans le secteur de la rivière Pikauba afin de protéger le sentier de motoneige régional 368.	Bien que ces préoccupations soient de nature opérationnelle et relèvent de la compagnie forestière, nous prenons bonne note de celles-ci. Par ailleurs, le RADF prévoit que toute personne réalisant une activité d'aménagement forestier qui utilise régulièrement un chemin doit entretenir adéquatement la route afin d'assurer la sécurité des usagers et la protection des infrastructures routières. Le MRNF en prend bonne note. Lors de la réalisation d'activités d'aménagement forestier, plusieurs articles du RADF dictent les normes à respecter pour assurer la protection des cours d'eau permanents et intermittents, des milieux humides et des sols. Le guide suivant permet de consulter ces normes : Guide d'application du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État. Les objectifs visés pour protéger ces milieux sont les suivants : - préserver l'intégrité d'un habitat faunique; - éviter de perturber le lit d'un lac ou d'un cours d'eau;

			- éviter l'apport de sédiments dans un milieu aquatique, humide ou riverain; - éviter la contamination du milieu forestier; - préserver l'intégrité d'un milieu aquatique, humide ou riverain.
Intensité, répartition dans le temps et l'espace	Groupe multiresource	L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) recommande de préserver un capital forestier suffisant dans la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine pour en assurer la rentabilité. Elle propose de répartir les récoltes, de disperser les chantiers sur l'unité d'aménagement et d'assouplir la péremption des secteurs d'intervention potentiels (SIP). Elle s'inquiète des secteurs à l'ouest des lacs Supérieur et Savard et souhaite être consultée dès le découpage.	Le MRNF prend bonne note des préoccupations transmises. La planification forestière est un processus complexe, comportant plusieurs étapes et intégrant de nombreux éléments. Le Ministère communiquera avec l'organisation afin de discuter du processus et mieux cerner la nature des préoccupations exprimées.
	Membre d'une association	Une membre de l'Association de la rivière Valin à Falardeau, représentant des villégiateurs, souhaite connaître l'envergure des travaux d'aménagement prévus.	Concernant l'ampleur des secteurs consultés, il est important de préciser que la présente consultation vise à recueillir les préoccupations sur des secteurs à potentiel forestier. Les commentaires recueillis permettront au MRNF d'élaborer une planification plus précise des travaux, laquelle sera présentée à la membre pour discussion.
Localisation des travaux	Entreprise privée	Un représentant de Rio Tinto indique qu'une autorisation écrite est requise pour tout travail à proximité des lignes de haute tension. Les entrepreneurs doivent respecter les règles de sécurité et les distances d'approche, et l'accès aux chemins de la société ne doit pas être compromis.	Les compagnies forestières étant responsables de la planification des opérations forestières, le MRNF transmettra ces préoccupations à la compagnie concernée qui veillera à réaliser le suivi nécessaire auprès de l'entreprise.
	Villégiateur	Une résidente demande des précisions quant à l'emplacement exact des travaux et aux modalités d'intervention prévues, car elle s'inquiète des impacts potentiels sur la faune liés à une coupe forestière prévue à proximité d'un refuge écologique.	La planification finale des chantiers de récolte prévoit le maintien de forêts résiduelles pour répondre, notamment, aux besoins fauniques. Les chantiers soumis à la consultation publique des PAFIO correspondent à des SIP projetés sur plusieurs années. Au cours des prochains mois, ils seront planifiés plus finement en fonction des particularités du territoire (usages, contraintes physiques,

			coûts des opérations, etc.). Les aménagistes veilleront à conserver des peuplements en place afin d'atteindre les cibles d'aménagement écosystémique assurant le maintien d'habitats fauniques de qualité.
	Chasseurs	Des chasseurs présents au lac Long depuis huit ans rapportent que leur secteur de chasse a été perturbé par des feux, des coupes et le transport de bois, nuisant à la faune. L'année 2024, sans intervention forestière ni perturbations majeures, a permis un retour à des conditions favorables. Ils demandent que la ligne de travaux prévue près du lac Long (UG 024-71) soit reculée de quelques kilomètres pour préserver la qualité de leur territoire de chasse.	La planification forestière est un processus complexe qui comprend plusieurs étapes. Le report de secteurs peut avoir des répercussions sur le reste de l'UA, par exemple en ce qui concerne le respect de la possibilité forestière et la stratégie d'aménagement. Néanmoins, des mesures d'harmonisation sont possibles afin de répondre aux préoccupations des utilisateurs du territoire. Les préoccupations opérationnelles sont envoyées aux BGA et peuvent être discutées avec ces derniers.
	Villégiateur	Un villégiateur souhaite des prévisions de coupe pour les deux prochaines années. Un villégiateur mentionne que des installations d'aqueduc, situées sur son site, se trouvent à proximité des zones de coupe. Il souhaite savoir s'il doit installer des repères afin d'éviter tout bris. Un villégiateur s'interroge sur les modalités d'accès à une coupe partielle prévue à l'est du lac de l'Écluse, en l'absence de chemin et en raison des marais et zones humides entourant le secteur. Il demande des précisions. Un villégiateur indique que les priorités de coupe dans le secteur Beauséjour (UG 023-71) ciblent des zones touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE), bien qu'elles soient traitées depuis quatre ans. Il demande des précisions sur les plans de coupe.	Les compagnies forestières étant responsables de la planification des opérations forestières, le MRNF transmettra ces demandes d'information à la compagnie concernée qui veillera à réaliser le suivi nécessaire auprès des participants.

		Une villégiatrice souhaite que les zones à bordures vertes, appréciées pour la randonnée entre les lacs Raoul et Alphonse, soient préservées, et demande à être informée si des travaux forestiers sont prévus.	
		Des villégiateurs s'inquiètent d'un projet de construction de pont près d'une frayère à truite, craignant des impacts sur la faune aquatique et leur intimité. Ils demandent un corridor boisé autour de leur chalet et la protection du lac du Petit Lait, jugé fragile.	Bien que cette préoccupation soit de nature opérationnelle et relève du BGA, nous prenons bonne note de celle-ci. Par ailleurs, le RADF prévoit la conservation d'une lisière boisée d'au moins 20 mètres en bordure des frayères et des cours d'eau. Les compagnies forestières étant responsables de la planification des opérations forestières, le MRNF transmettra cette demande à la compagnie concernée qui veillera à réaliser le suivi nécessaire auprès du participant.
	Groupe environnemental	Le Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD) demande de suspendre les travaux forestiers dans des secteurs proposés comme aires protégées (lac David, rivière Mistassini, rivière aux Écorces, lacs Rohault et Marquette, nord de l'UA 27-51), tant qu'aucune stratégie de protection ne sera pas adoptée. Ce sont des milieux sensibles qui abritent des espèces à statut, dont le caribou forestier.	Pour l'ensemble des territoires visés par les projets d'aires protégées déposés, le processus adopté par le gouvernement du Québec permet la poursuite des activités de mise en valeur des ressources naturelles (forestières et minières) ainsi que du territoire, et ce, jusqu'à l'adoption, le cas échéant, d'une décision gouvernementale favorable à ces projets.
	Éducateur	Un éducateur de plein air souligne que les opérations prévues dans la forêt d'enseignement et de recherche Simoncouche (FERS) pourraient compromettre l'accessibilité au site, essentielle aux activités d'enseignement et de recherche de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).	Bien que cette préoccupation soit de nature opérationnelle et relève du BGA, nous prenons bonne note de celle-ci. La demande relative à la réalisation des opérations forestières de même que les coordonnées des personnes concernées ont été transférées au BGA.
	Pourvoirie	Un représentant de la pourvoirie de la Doré demande qu'aucun travail sylvicole n'y soit réalisé afin de préserver le caractère naturel du territoire.	Le MRNF est lié au respect des droits forestiers consentis qui permettent de réaliser des activités d'aménagement forestier dans les forêts du domaine de l'État. La forêt publique est un bien collectif faisant l'objet de multiples droits d'utilisation. Ces droits, qui ont des objectifs variés, doivent donc cohabiter. Lorsque des difficultés sont

			rencontrées à ce sujet, il est possible de discuter avec les utilisateurs qui ont des préoccupations spécifiques afin de convenir, lorsque possible, de mesures d'harmonisation pouvant atténuer les impacts appréhendés.
Période de réalisation des travaux	Zec	Un représentant de la Zec des Passes demande que les travaux sylvicoles soient réalisés en dehors de la période de chasse du gros gibier et que les accès aux sentiers de chasse soient maintenus dans ce secteur très fréquenté.	Considérant que les compagnies forestières sont responsables de déterminer la période des travaux forestiers, le MRNF transmettra ces préoccupations à la compagnie forestière concernée afin que cette dernière communique avec les participants pour discuter et voir à harmoniser la période des travaux, le cas échéant.
	Villégiateur	Un villégiateur demande que les travaux soient évités durant la chasse à l'orignal.	
	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec	Une agente de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) demande une harmonisation avec les intervenants pour faciliter la circulation là où les sentiers croisent les travaux et souhaite connaître la période des travaux entre le petit lac Huard et le chemin des Acadiens, ainsi qu'au lac Sauliac.	
		Une agente de liaison de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) demande que son club soit informé des travaux forestiers (dates et chemins) dans les secteurs des lacs du Loup-Cervier, Tommy et Patsy, pour une harmonisation avec les sentiers et éviter toute interférence avec les opérations.	
	MRC	Un représentant de la MRC du Fjord-du-Saguenay demande que les récoltes et les activités liées au transport soient évitées durant la saison de motoneige en sentiers fédérés.	

Type de traitement sylvicole (coupe, éclaircie, etc.)	Villégiateur	Un villégiateur souhaite être informé des travaux prévus dans le secteur du lac Savane (UG 024-71), en précisant leur nature, leurs dates de réalisation et les infrastructures projetées à proximité.	Considérant que les compagnies forestières sont responsables de déterminer la période des travaux forestiers, le MRNF transmettra ces préoccupations à la compagnie forestière concernée afin que cette dernière communique avec le participant pour discuter et voir à harmoniser la période des travaux, le cas échéant.
		Un villégiateur s'inquiète des effets des travaux prévus sur la faune et la flore, ainsi que du réchauffement du lac Long. Devenu venteux et presque sans forêts matures, le site a été coupé à blanc sur de grandes superficies.	Le RADF prévoit des normes particulières d'intervention pour la protection de la faune et de la flore. Le MRNF communiquera avec le participant pour discuter des préoccupations exprimées et du commentaire formulé, et voir à harmoniser la planification des travaux, le cas échéant.
		Un villégiateur souhaite connaître les types de travaux ainsi que les superficies et longueurs prescrites en 2025 pour les unités 023-71, 025-71 et 027-51. Il s'interroge également sur les délais de publication des prescriptions.	Le MRNF communiquera avec les participants pour discuter des commentaires formulés.
	Municipalité	Un représentant de la municipalité de Lac-Bouchette affirme que le conseil municipal a adopté une résolution en lien avec la coupe le long des lacs.	
Tous les éléments spécifiés dans la liste	Pourvoirie	Deux représentants des pourvoiries Duhamel et du Lac-Paul demandent à être contactés avant toute autorisation, afin de conclure une entente encadrant les travaux forestiers. Ils s'inquiètent des impacts sur la faune, les habitats, le tourisme et la chasse, liés à l'ampleur des secteurs visés, aux routes et au calendrier. Ils souhaitent que leurs représentants participent à la TLGIRT, que les limites soient respectées, que les travaux soient évités durant la chasse et qu'un encadrement visuel soit prévu.	Un représentant du MRNF contactera les représentants des pourvoiries afin de discuter des commentaires formulés.

Conclusion

Nous remercions toutes les personnes qui, par leurs commentaires, ont participé à cette consultation publique ainsi que la Conférence régionale des préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui nous a appuyés et a collaboré au bon déroulement de cette consultation.

Cette consultation publique a permis à la population de s'exprimer du 10 février au 6 mars 2025 sur les plans d'aménagement forestier opérationnels (PAFIO) et les plans d'aménagement spéciaux (PAS) du Saguenay–Lac-Saint-Jean des unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation sur les PAFIO sont à la base du processus d'harmonisation des chantiers. La totalité des commentaires a été analysée. Ceux relatifs à un secteur précis ont été transmis aux responsables de la planification du MRNF et aux responsables des chemins et des opérations.

Le MRNF travaille en collaboration avec les partenaires du milieu dans l'objectif de réaliser un aménagement forestier qui tient compte des préoccupations des utilisateurs de la forêt, tout en maintenant une industrie forestière viable.

Le processus d'élaboration des PAFIO implique aussi des échanges avec les partenaires (municipalités, associations de riverains, etc.) afin que leurs préoccupations soient prises en compte, lorsque c'est possible, et fassent l'objet de mesures d'harmonisation. La plupart de ces échanges se font en collaboration avec les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay et du Lac-Saint-Jean. Des rencontres plus productives peuvent avoir lieu pour discuter de certains sujets précis dans le but de cibler les enjeux et de convenir de solutions applicables.

À cet égard, cet exercice permet de bonifier la conception des PAFIO et de contribuer à harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population.

Pour consulter les différents documents de planification forestière pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, visitez le site Web du Ministère à l'adresse suivante : [MRNF : Ressources naturelles et Forêts | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](https://www.mrnf.gouv.qc.ca/ressources-naturelles-et-forêts).

Annexes

ANNONCE DE LA TENUE DE LA CONSULTATION

Le tableau suivant présente l'ensemble des différents moyens utilisés, par le MRNF ou par l'organisme responsable, pour diffuser l'annonce de la consultation publique.

Tableau 4 : Description et dénombrement des moyens utilisés pour annoncer la consultation publique

Moyen	Public ciblé	Précisions	Nombre	Date
Lettre	Titulaires de baux de villégiature UA 23-71	Baux de villégiature situés dans un rayon de 500 mètres des secteurs consultés	Ceux touchés par les chantiers actifs	Toute l'année
Sites Web des radios	Tous	Publicité mentionnant la tenue des consultations publiques avec les dates et les UA concernées	KYK Saguenay–Lac-Saint Jean	3 février au 5 mars 2025
			Rythme 98,3	
			Planète à Dolbeau-Mistassini	
			Planète à Roberval	
Avis public	Lecteurs et lectrices de quotidiens et d'hebdomadaires	Tous les hebdomadaires des MRC touchées par les unités d'aménagement	Planète à Alma	5 février 2025
			<i>Le Quotidien numérique</i>	
			<i>Nouvelles Hebdo</i>	
			<i>Étoile du lac</i>	
Réseau social	Abonnés de la page Facebook du Ministère	Page publique gérée par le Ministère	<i>Le Lac-Saint-Jean</i>	6 février 2025
			<i>Le Réveil</i>	6 février 2025
Rencontres en visioconférences MRNF et TLGIRT	Délégués des TLGIRT Lac-Saint-Jean et Saguenay	UA 024-71, 025-71 et 027-51 UA 023-71	24 personnes 21 personnes	30 janvier 2025 6 février 2025
Ondes radiophoniques	Auditeurs radiophoniques	Diffusion réalisée par la Conférence régionale des préfets (CRF) Publicité mentionnant la tenue des consultations publiques avec les dates et les UA concernées Diffusion en ondes, 5 à 8 occasions par jour, message de 30 secondes	KYK Saguenay–Lac-Saint Jean	8 au 17 février 2025
			Rythme 98,3	
			Planète à Dolbeau	
			Planète à Roberval	
			Planète à Alma	

AVIS PUBLIC

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

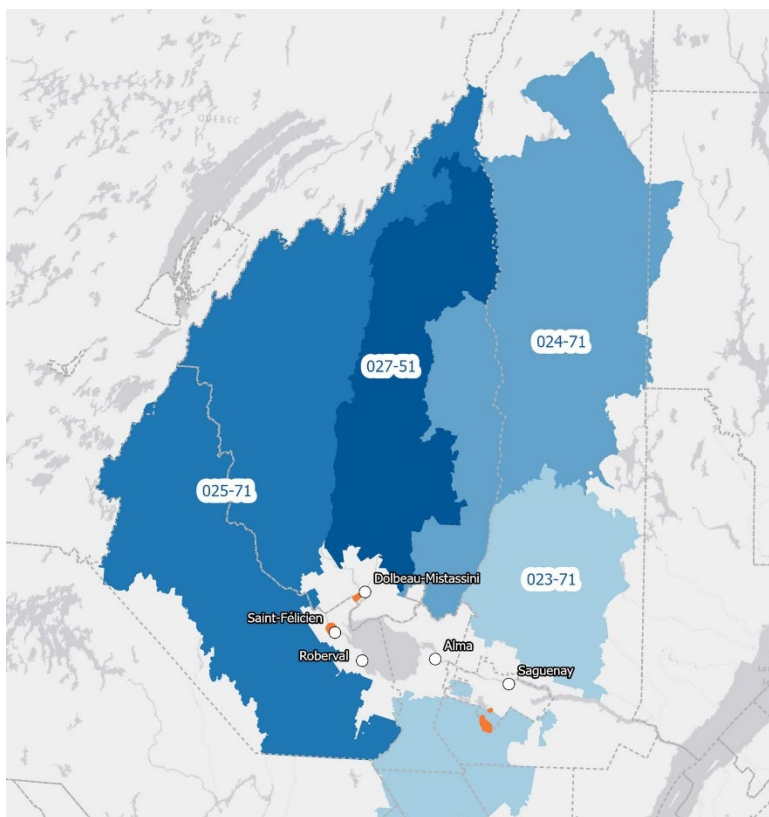
CONSULTATION PUBLIQUE ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN Du 10 février au 6 mars 2025

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) invite la population à participer à la consultation publique portant sur les modifications prévues dans les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) déjà en vigueur ainsi que les secteurs visés par des plans d'aménagement spéciaux (PAS) de récupération des bois touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) sur le territoire public de la région. De plus, cette consultation comprend les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFIT) et opérationnels (PAFIO) des trois forêts d'enseignement et de recherche (FER) de la région.

Ces PAFIO et ces PAS présentent des secteurs d'intervention potentiels où sont planifiées des activités d'aménagement forestier telles que la récolte de bois, la préparation de terrain, le reboisement, les éclaircies ainsi que la construction, l'amélioration ou la fermeture de chemins multiusages dans les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Les PAFIT présentent les objectifs d'aménagement durable des forêts des FER ainsi que la stratégie retenue pour assurer le respect des possibilités forestières et atteindre ces objectifs.

Carte des unités d'aménagement visées



PAFIO et PAS

Pour consulter les plans et transmettre ses commentaires :

[Québec.ca/consultations-foret-saguenay-lac-st-jean](https://quebec.ca/consultations-foret-saguenay-lac-st-jean)

Vous avez jusqu'au **6 mars 2025 à 23 h 59** pour transmettre vos commentaires sur les **PAFIO** et les **PAS** dans la carte interactive de notre site Internet.

PAFIT des FER

Pour obtenir les plans et émettre des commentaires sur leur contenu, communiquez par courriel au saguenay-lac-saint-jean.foret@mrnf.gouv.qc.ca jusqu'au **26 mars 2025 à 23 h 59**.



SÉANCES D'INFORMATION VIRTUELLES

Les spécialistes du Ministère, en collaboration avec la Conférence régionale des préfets (CRP), tiendront quatre séances d'information virtuelles où seront précisés les secteurs d'intervention potentiels présentés en consultation publique, la façon d'émettre des commentaires en ligne et les suites données aux préoccupations émises. Une période de questions conclura l'activité.

UA	Date	Heure
23-71	Lundi 17 février 2025	18 h15 à 18 h 45
24-71	Mardi 18 février 2025	18 h 15 à 18 h 45
25-71	Mercredi 19 février 2025	18 h 15 à 18 h 45
27-51	Jeudi 20 février 2025	18 h 15 à 18 h 45

Pour y assister, veuillez vous inscrire avant le **samedi 15 février 2025 à 23 h 59**, en écrivant à isabelle.delisle@crp02.com. Un lien Internet et des instructions seront ensuite transmis aux personnes inscrites par courriel.

ACTIVITÉ D'INFORMATION TENUE

En collaboration avec la CRP, des activités d'information virtuelles ont été réalisées :

Information sur les soirées de consultation des PAFIO			
Date	Lieu	UA concernée	Nombre de personnes
17 février 2025	Visioconférence	023-71	7
18 février 2025	Visioconférence	024-71	3
19 février 2025	Visioconférence	025-71	8
20 février 2025	Visioconférence	027-51	9
TOTAL			27

Ces séances d'information ont été tenues afin de présenter :

- le processus de consultation publique;
- le fonctionnement de la carte interactive permettant de visualiser les secteurs d'intervention potentiels et d'émettre des commentaires;
- les types de travaux sylvicoles;
- le contexte particulier engendré par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette;
- les objectifs poursuivis par un plan d'aménagement spécial;
- les objectifs poursuivis par la fermeture de chemins dans l'habitat du caribou forestier;
- les types de travaux de fermeture, si c'est le cas dans les unités d'aménagement concernées.

De plus, les personnes n'ayant pas accès à un service Internet ou qui désiraient obtenir plus de renseignements ont été invitées à joindre le personnel des unités de gestion par courriel ou par téléphone :

Unité de gestion de Mistassini

Dolbeau-Mistassini

Téléphone : 418 276-1400

Courriel : ua02751@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Roberval-et-Saint-Félicien

Saint-Félicien

Téléphone : 418 679-3700

Courriel : ua02571@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rivière-Pérignon

Alma

Téléphone : 418 668-8319

Courriel : ua02471@mrnf.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Saguenay-Sud-et-Shipshaw

Chicoutimi

Téléphone : 418 698-3660

Courriel : ua02371@mrnf.gouv.qc.ca

